

CONSEIL COMMUNAL du 27 Janvier 2014, 19h, DECISIONS

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Approbation du Procès-verbal** de la séance du Conseil communal du 9 décembre.
- 2. Communications** de Monsieur le Député-Bourgmestre
- 3. Mise à l'honneur** d'une frasnoise, Gaëlle Gernay, originaire de Forest, couronnée au plus haut niveau du sport hippique belge.

4. Centre Public d'Action Sociale –Budget de l'exercice 2014

Le conseil communal a approuvé le budget du CPAS pour l'exercice 2014 qui s'élève en recettes ordinaires à 6.760.009,70 euros et en dépenses ordinaires au montant de 6.760.009,70 euros moyennant un subside communal de 1.090.740,50 euros.

Il a également approuvé le budget du CPAS pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses extraordinaires au montant de 161.100 euros.

FINANCES COMMUNALES

5. Octroi d'un prêt pour la construction de l'école fondamentale d'Anvaing sous la garantie du S.G.I.P.S.

Le Conseil communal a décidé d'emprunter 1 420 940,13 € auprès de Belfius Banque, sous la garantie du S.G.I.P.S, un montant de 1 420 940,13 € qui sera affecté au paiement de sa quote-part dans la construction de l'école fondamentale d'Anvaing.

6. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés : modification du règlement.

Article 4, point a) sur les immeubles bâtis inoccupés adopté en séance du 12 novembre 2012 : Dorénavant, seront exonérés de taxe « *Les immeubles accidentellement sinistrés depuis moins de 3 ans à la date du premier constat. Cette exonération est limitée à un an à dater du premier constat* ». Toutes les autres dispositions de la résolution du 12 novembre 2012 restent inchangées.

MARCHE DES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

7. Acquisition de barrières. Le Conseil communal a décidé d'acheter des barrières Nadar de type réfléchissant par procédure négociée sans publicité.

8. Acquisition de remorques porte barrières : Décision de principe et du mode de passation du marché

Attendu que ce seront les services techniques communaux qui procéderont désormais au dépôt et à la reprise des barrières de type « Nadar » ainsi que du matériel de signalisation moyennant un règlement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communal lors d'une toute prochaine séance, le Conseil a décidé de procéder à l'acquisition de 3 remorques porte barrières adaptées à ce type de transport.

9. Eclairage public - Plan de Développement Rural – Aménagement de la Place de Moustier :

Le Conseil communal a approuvé le Plan de Développement Rural :

- Aménagement de l'éclairage public de la Place de Moustier pour le montant estimatif de 108.610,52 euros comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la TVA. Les subsides accordés dans le cadre du Plan de Développement Rural seront sollicités auprès du Service public de Wallonie. La dépense sera prévue lors de la prochaine modification budgétaire 2014;

Un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 37.502,07 euros HTVA, par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 §1, 1° a de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics sera lancé.

Le cahier spécial des charges, le plan et les documents du marché (plan, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures a été approuvé.

10. Frasnes-lez-Buissenal – Ancrage Communal 2012-2013

Le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges établi en vue d'un partenariat public – privé pour la conception, la construction ou rénovation et le financement relatif à la construction de 9 logements sociaux situés à la rue Basse n°2 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal à l'emplacement de l'ancienne salle de spectacles « Le Palace ». Marché passé par appel ouvert d'offre.

11. Frasnes-lez-Anvaing – travaux d'enduisage des routes communales à divers endroits de l'entité – exercice 2014 : approbation clauses et conditions pour auteur de projet

12. Frasnes-lez-Anvaing – travaux d'enduisage des routes communales. Idem pour coordinateur de sécurité.

13. St Sauveur : Travaux de réfection des trottoirs à la cité Flore François

14. St Sauveur. Réfection des trottoirs à la cité Flore François : approbation clauses et conditions pour auteur de projet et pour coordinateur de sécurité

15. Anvaing, construction de vestiaires et sanitaires pour joueurs et arbitres, d'une salle de réunion et cafétéria pour l'Athlétic Club Anvaing. Le Conseil communal a décidé de conclure un marché par procédure négociée avec un coordinateur sécurité et santé en phase projet et réalisation relatif aux travaux de construction de vestiaires et sanitaires pour les joueurs et arbitres, d'une salle de réunion et cafétéria pour l'Athlétic Club d'Anvaing à la Drève du Château à Anvaing.

16. Oeudeghien-Travaux de remplacements d'infrastructures inadaptées

Le Conseil communal a décidé d'approuver les devis, plans, métré et cahier spécial des charges relatifs aux travaux de remplacement d'infrastructures inadaptées à l'école communale sise chaussée Brunehault 42 à Oeudeghien au montant de 652.786,81 € hors TVA soit 789.872,04 € TVA comprise.

17. SDER : Le Conseil communal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de développement de l'espace régional (SDER).

18. Le Conseil a ratifié a décidé de ratifier la résolution du Collège Communal du 22 novembre 2013 décidant de faire l'acquisition d'un appareil photo numérique.

19. Bibliothèque , achat de tablettes numériques : Le Conseil communal a décidé de ratifier la résolution du Collège Communal du 22 novembre 2013 décidant de faire l'acquisition, sous couvert d'urgence, de 10 tablettes numériques destinées à permettre au personnel de la bibliothèque communale d'assurer les animations dans le cadre des activités prévues pour la petite enfance ainsi que pour des groupes scolaires.

PATRIMOINE COMMUNAL

20. Moustier: Le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur le principe de la vente, pour le prix de 2.729 €, d'un terrain situé à MOUSTIER, lieu-dit « Petit Breucq », cadastré « bois », section D numéro 410 a, d'une superficie de 32 A 10 Ca.

21. Frasnes-lez-Buissenal : Acquisition de l'immeuble sis Grand Place, 19, cadastré section C n° 837 a. Le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur le principe d'acquérir pour le prix de 80.000 €, une maison de commerce située Grand Place, 19 à Frasnes-lez-Buissenal, cadastrée section C numéro 837.

22. ST SAUVEUR. Aliénation d'une parcelle de jardin sise lieu-dit "Campiau" 3A20Ca

DIVERS

23. I.P.F.H. Le conseil communal a confirmé la nomination de Monsieur Michel DEVOS, Conseiller Communal en qualité de membre du Conseil d'administration d'I.P.F.H. sachant qu'il s'agit d'un mandat public.

24. CCJ : Le Conseil communal décide d'approuver les statuts de l'ASBL Conseil Consultatif de la Jeunesse de Frasnes-lez-Anvaing.

Règlement complémentaire de roulage

25. FRASNES-LEZ-BUISSENAL : Le Conseil communal a arrêté plusieurs articles de règlement :

-Article 1er : Il est interdit de circuler dans les rues Breuckx et Roberpré excepté pour la desserte locale. La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 « 50 km/h à validité zonale (signaux d'entrée et de sortie de zone) avec éventuellement des signaux 50 RAPPEL.

Article 2 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne.

26. Moustier, rue Coqueréaumont: Il est interdit de dépasser la vitesse de 50 km/h dans la rue suivante :

Avant le n° 13, Avant le n° 4 en venant de la chapelle, Avant le n° 20, 100 m avant le n° 29.

27. Anvaing, chemin du Carnois : Il est dorénavant interdit de dépasser la vitesse de 50 km/h dans la rue suivante : Chemin du Carnois : Avant le n° 3, Avant le n° 25, Avant le n° 12.

PERSONNEL COMMUNAL :

28. Statut pécuniaire : modification suite à la revalorisation des échelles E1-D1 et D1.1.

29. **Grades légaux** : nouvelle appellation Directeur Général.

30. **Grades légaux** : nouvelle appellation Directeur Financier.

31. **Statut administratif** – Modification suite à l'intégration des dispositions prévues par le décret du 18 avril 2013 et la circulaire du SPW du 19 avril 2013.

32. **Statut pécuniaire** – Modification suite à l'intégration des dispositions prévues par le décret du 18 avril 2013 et la circulaire du SPW du 19 avril 2013.